



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 41670

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'inquietude des entreprises de restauration des monuments historiques concernant le gel des credits d'Etat qui leur sont affectes. Cette activite requiert un savoir-faire et une formation reconnus au-dela de nos frontieres. Notre pays, qui s'honore de posseder une telle richesse de son patrimoine, doit se donner les moyens de la sauvegarder, 8 000 emplois sont en cause dans ce secteur, et derriere cela une partie de notre histoire. Il lui demande de veiller au respect des lois de programmes pluriannuels afin de donner aux entreprises de ce secteur les moyens de continuer a assurer leur vocation.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine, dont est charge le ministere de la culture ; elle interesse au premier chef l'ensemble des collectivites locales qui sont proprietaires de 44 p. 100 des monuments proteges au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises reparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement lies a cette activite et constituent un capital de savoir-faire essentiel a preserver. C'est pour garantir la progression reguliere des credits servant a cette mission que le Parlement a adopte, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 decembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur represente en 1996 13 p. 100 du budget du ministere de la culture (hors depenses de personnel) et 39 p. 100 de ses depenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la preparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte tres difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en terme d'emplois, lies au maintien d'un flux regulier de commandes qui concourent a un marche de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41670

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4046

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4700